

combat canadienne. La question est de continuer les efforts que le Canada a déjà faits. Si ces citoyens étrangers ne peuvent être enrôlés de force, à cause de leur origine, de leur souvenirs de jeunesse, de leurs liens de parenté et de leurs sympathies naturelles pour leurs compatriotes qui sont nos ennemis, alors, précisément pour les mêmes raisons, ils ne doivent pas être appelés à voter sur les questions qui devront être décidées à l'élection prochaine. Ces étrangers ne veulent pas aller combattre; bien plus, j'ai raison de croire, d'après des renseignements absolument dignes de foi, qu'ils nous seront très reconnaissants de les avoir exemptés du service militaire et de les avoir défranchisés pour la prochaine lutte électorale. Pour la même raison qu'ils ne veulent pas être envoyés au front, pour combattre contre leurs compatriotes, ils ne veulent pas que nous les forçons à l'alternative désagréable de voter et de juger des questions dans lesquelles, d'un côté sont en jeu leur fidélité à pays d'adoption et à ses aspirations nationales, et, d'un autre côté, la force des liens de sympathie et d'amitié envers ceux de leurs compatriotes qui combattent contre nous. Ces considérations s'appliquent aussi aux Russes d'origine allemande; leur origine, leur parenté et leurs sympathies sont les mêmes, quoique, strictement parlant, ils soient citoyens d'une nation alliée.

FRANCHISE ELECTORALE AUX FEMMES.

Mon très honorable ami a soudainement manifesté une profonde sympathie envers la franchise électorale des femmes de notre pays. J'ai toujours cru qu'il n'était pas très sympathique à ce mouvement, même jusqu'au milieu de la session actuelle, et que quelques-uns de ses partisans avaient eu beaucoup de peine à le persuader de partager leurs opinions sur ce sujet. Mon très honorable ami a commencé par nous dire que les femmes de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique avaient droit de voter aux élections fédérales. Je diffère totalement d'opinion avec lui à ce sujet. Je dis que les femmes de ces provinces, d'après la loi actuelle, n'ont pas le droit de voter aux élections fédérales. Donc, lorsque mon très honorable ami dit que nous privons ces femmes du droit de voter auquel elles ont droit, il parle sans avoir consulté les statuts, si, comme nous en avons le droit, nous suivons l'opinion des avocats de la Couronne et de toutes les autorités légales que nous avons consultés sur cette question. Je ferai aussi remarquer à mon très honorable ami et à tous les députés de la Gauche que la question d'accorder la franchise électorale à toutes les femmes du Canada est entourée de certaines difficultés, et des plus complexes, qui, d'après moi, ne peuvent être résolues dans le court espace de quatre semaines, limite vitale de ce Parlement. En recevant la franchise électorale, les femmes deviennent les égales des hommes pour diriger et contrôler le Gouvernement de ce pays. Ceci est la conséquence logique et inévitable de leur émancipation graduelle des jours où la personnalité des femmes se confondait absolument dans celle du mari et où elles n'avaient aucun droit de se prononcer sur les affaires du pays, même lorsqu'il s'agissait de leurs propres richesses. Elles ne pouvaient pas signer le moindre contrat. Dans les affaires de l'Etat, ou même dans leurs propres affaires, on ne les considérait pas du même point de vue que les hommes. Tout ceci, c'est de l'histoire ancienne. Nous en sommes arrivés à ce point: que les femmes du Canada ont droit à se prononcer dans les affaires de l'Etat tout comme les hommes; et, quant à moi, je m'engage absolument à appuyer ce projet. Cependant, j'ajouterai qu'il est nécessaire, avant de le mettre à exécution, de bien l'étudier à tous les points de vue. Je sais, de bonne source, que les femmes du Canada connaissent parfaitement la question.